

sont survenus dernièrement dans le service du Pacifique-Canadien dans la région de Montréal à ce sujet, l'honorable ministre recommanderait-il aux compagnies de chemin de fer, y compris le Pacifique-Canadien, de reconnaître enfin le caractère bilingue du Canada à l'occasion du centenaire, et d'établir un règlement efficace à cet effet pour le service des voyageurs?

Monsieur l'Orateur, c'est un fait constaté depuis longtemps que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ne favorisent pas la pratique du bilinguisme dans le champ du travail qui s'accomplit à l'intérieur de leurs cadres et dans le domaine des relations de leurs employés avec le public à travers le Canada et aussi dans la province de Québec.

Dernièrement encore, dans les services du Pacifique-Canadien, des incidents regrettables sont survenus. Sur le train de Rigaud-Montréal, le chef de train a refusé de parler français avec un nommé Marc Brière et a fait appel à un constable du Pacifique-Canadien pour forcer ce Canadien français à descendre. A bord d'un autre train, soit celui de Pointe-Claire, un nommé Gilles Gaboury a subi le même sort, pour la même raison. Un représentant de la compagnie l'a aussi traité de «maudit Français».

Ce sont là des affronts cruels, après 100 ans de vie fédérative, dans un pays reconnu, même à l'étranger, comme bilingue et biculturel.

Lorsque ces deux incidents ont été portés à l'attention des autorités responsables du Pacifique-Canadien, M. J. L. Harris a déclaré que le syndicat menace de tenir des séances d'études si les percepteurs de billets ne sont pas libérés de l'humiliation d'avoir à parler français.

Quant au président, M. Crump, il se contente bêatement d'affirmer qu'aucune loi du Pacifique-Canadien oblige un employé à s'exprimer en français. Voilà de l'indifférence consciente, coupable et condamnable. Je désire protester énergiquement devant tant de mauvaise foi et d'attitude rétrograde de la part des compagnies de chemin de fer. Ces compagnies relèvent, dans plusieurs domaines, de la Commission fédérale des transports et du ministère fédéral des Transports.

Des millions de Canadiens français paient des taxes pour subvenir directement ou indirectement aux besoins de ces compagnies. C'est pourquoi l'honorable ministre fédéral des Transports est bien placé pour recommander aux compagnies de chemins de fer de respecter le bilinguisme et d'encourager leurs employés à l'apprentissage des deux langues officielles du Canada par l'octroi d'une prime spéciale.

[M. Allard.]

Également, l'honorable ministre pourrait suggérer auxdites compagnies d'adopter un règlement reconnaissant les deux langues officielles et stipulant que leur usage constituera chez leurs employés un élément de compétence.

Il ne servira à rien, monsieur l'Orateur, d'allumer des feux de joie pour fêter le Centenaire du Canada si sept millions de Canadiens français risquent, encore en 1967, de se faire bousculer et de se faire menacer du bâton parce qu'ils parlent leur langue maternelle, c'est-à-dire l'une des deux langues officielles de ce pays.

Je souhaite donc que l'honorable ministre agisse le plus tôt possible.

L'hon. John N. Turner (ministre d'État): Je parle ce soir au nom du ministre des Transports (M. Pickersgill). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard).

Je note que le Pacifique-Canadien a écrit il y a deux jours une lettre à M. Yvon Groulx, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, expliquant sa politique relativement au bilinguisme, et je suis assuré que l'honorable député a lu cette lettre et l'a interprétée de la même façon que moi. En même temps, la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien publiait une déclaration à l'effet qu'elle insistait pour que tous ses employés demandent les billets dans les deux langues officielles de notre pays, tant dans le district de Montréal que partout dans la province de Québec.

L'honorable député sait fort bien que nous n'avons pas la même «juridiction» directe sur le Pacifique-Canadien que sur le National-Canadien, mais c'est mon opinion personnelle—et je crois que je représente l'opinion de ce côté-ci de la Chambre—que si une société veut exploiter un service dans une partie de notre pays où les groupes francophones et anglophones sont représentés, elle doit traiter avec le public dans les deux langues officielles de notre pays.

On a fait des améliorations extraordinaires au sein d'Air Canada, dans les dernières années, et je n'ai aucune hésitation à prédire que la même situation se produira au sein des services de chemins de fer.

[Traduction]

LES PARCS NATIONAUX—L'ARRÊT DE CAUSES
ET LE RECOURS À L'EXPROPRIATION

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, mes observations portent, ce soir, sur une question que j'ai posée au sujet des droits civils et à laquelle le premier ministre a répondu fort éloquemment, en ce